

*Proposition présentée par les députés :*  
*M<sup>mes</sup> et MM. Nathalie Fontanet, Pierre Conne,*  
*Céline Zuber-Roy, Jean Romain, Raymond*  
*Wicky, Simone de Montmollin, Alexis Barbey,*  
*Beatriz de Candolle, Bénédicte Montant, Michel*  
*Ducret*

*Date de dépôt : 21 novembre 2016*

## **Proposition de motion** **pour un accès approprié à la polyclinique d'ophtalmologie des HUG**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que les HUG, institution de l'Etat financée par le contribuable, se doivent d'offrir un service de qualité à leurs patients ;
- qu'à ce jour la rue Alcide-Jentzer, sur laquelle se situe la polyclinique d'ophtalmologie des HUG, est interdite à la circulation, excepté pour les TPG et les taxis ;
- que la polyclinique n'est ainsi aujourd'hui accessible qu'à pied, en taxi ou en TPG, mais pas en véhicule privé ;
- qu'aucune possibilité n'est offerte aux patients de la polyclinique de stationner, ne serait-ce que pour une courte durée, aux abords du bâtiment ;
- que les patients ne se déplacent pas forcément en taxi ou en TPG ;
- que les patients peuvent se déplacer avec leur véhicule privé ou être amenés par des proches notamment en cas d'urgence ou lorsqu'ils sont âgés ou à mobilité réduite, respectivement également lorsqu'il s'agit d'enfants amenés par leurs parents ;
- que la polyclinique doit être directement accessible en véhicule privé par les patients,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre tout en œuvre pour garantir l'accès des patients à la polyclinique d'ophtalmologie des HUG en véhicule privé ;
- à mettre en place aux abords de la polyclinique des cases de stationnement pour les patients ou au moins des cases de stationnement pour les urgences, en prévoyant éventuellement un système de macarons disponibles à la réception ;
- à prévoir parmi les cases de stationnement des places exclusivement réservées aux handicapés.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Au-delà du fait que les HUG sont une institution étatique qui se doit donc d'offrir un service de qualité, les HUG sont avant tout des hôpitaux. De ce fait, il va de soi que l'une des missions d'un hôpital est de pouvoir garantir son accès à la population et plus spécifiquement à tous ses patients. En outre, il est également évident que la prise en charge des patients doit pouvoir se faire aussi rapidement et efficacement que possible. La qualité, le service aux patients et leurs proches ainsi que l'efficacité apparaissent d'ailleurs parmi les engagements des HUG dans leur politique interne.

Pourtant, la polyclinique d'ophtalmologie des HUG ne remplit pas cette mission simple et primaire d'accessibilité. En effet, à ce jour, la rue Alcide-Jentzer, sur laquelle se situe la polyclinique, est interdite à la circulation, excepté aux TPG et aux taxis. Les patients n'ont pas d'autres possibilités d'accès direct que par ces deux moyens de locomotion ou sinon à pied. Il n'existe en effet aucun accès pour les patients conducteurs ou passagers d'un véhicule privé. Or, lors d'une situation d'urgence ou notamment lorsque les patients sont des enfants, des personnes âgées ou encore des personnes à mobilité réduite, c'est en véhicule privé qu'ils se rendent ou qu'ils sont amenés à la polyclinique. De plus, ces mêmes personnes ont pour la plupart du temps besoin d'être accompagnées jusqu'à l'accueil de la polyclinique.

Qui plus est, aucune place de stationnement n'est prévue aux abords du bâtiment de la polyclinique, que ce soit des places de stationnement courte durée avec ou sans macaron, ou même des places réservées aux handicapés. Ces places ont purement et simplement été supprimées lors des travaux aux alentours du bâtiment de la polyclinique. Pourtant l'espace à disposition sur la rue Alcide-Jentzer permettrait maintenant le retour à une situation normale.

Aujourd'hui, il existe des places de stationnement de moyenne durée avec macarons aux abords des bâtiments des polycliniques de pédiatrie et de la maternité pour la simple raison qu'aucun parking public n'est à proximité de ces bâtiments. En ce qui concerne le bâtiment des urgences principales, celui-ci ne connaît pas ce système car il se trouve à proximité du parking Lombard. En revanche, des places de dépôt sont à disposition des accompagnants, ce qui leur permet de déposer le patient avant de garer leur véhicule dans le parking.

Vu l'éloignement de la rue Alcide-Jentzer d'un parking public, il devrait exister des possibilités similaires pour la polyclinique d'ophtalmologie à celles de pédiatrie et de la maternité. Pourtant, même des places de dépôt ne sont pas disponibles pour les accompagnants.

Cette situation n'est plus acceptable et ne peut plus durer. Des places à tout le moins pour les urgences ainsi que des places réservées aux handicapés doivent être impérativement rétablies aux abords du bâtiment.

Cette motion, Mesdames et Messieurs les députés, ne demande pas la création de nouvelles places de parking, mais bien le retour à une situation normale qui existait déjà avant les travaux. C'est pourquoi, il est nécessaire d'agir aussi rapidement que possible afin de rendre l'accès à la polyclinique d'ophtalmologie des HUG, à nouveau, accessible aux patients de façon appropriée.

Au vu de ces explications, les auteurs de la présente proposition de motion vous prient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cet objet parlementaire.